



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E13422

VALABLE JUSQU'AU 27/09/2026

ÉDITÉ LE

29/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 20/04/1988

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 17/01/2014
330 000

Raison sociale : GROUPE VINET

5 AVENUE DE LA LOGE
86440 MIGNE-AUXANCES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC POITIERS B 344 869 334

Téléphone : 05 49 30 08 40

Fax : 05 49 88 27 32

Siret : 344 869 334 00112

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 5400424

Portable : 0614200115

Site Internet :

E-mail : contact@groupevinet.com

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000011442611704

Responsabilité légale :

GROUPE VINET ATLANTIQUE (440 156 727) / VINET JACQUES PRÉSIDENT /
VINET MARC DIRECTEUR GÉNÉRAL

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000011442611704

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Effectif moyen : 176

Tranche de classification : EFF5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité | * Date d'attribution |
|------|--|----------------------|
| 8621 | Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®" | 28/09/2023 |

Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 16/01/2024 |
| o Isolation des combles perdus | 01/01/2021 |
| o Isolation des planchers bas sur local non chauffé | 01/01/2021 |

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.